

DELIBERATION N° 2018/416

Autorisant le maire à signer deux conventions de financement, ainsi que leurs avenants éventuels, avec l'Agence Calédonienne de l'Energie relative à l'AMO mobilité durable et à l'étude d'un schéma de mobilité

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 28 novembre 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération 2018-33/ACE faisant suite au conseil d'administration de 18 octobre 2018 de l'ACE,

VU les courriers n° CS-ACE-2018-261 du 18 octobre 2018 de l'ACE,

VU la note de synthèse n°2018/101 du 25 octobre 2018,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 6 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1 /

Le maire de Dumbéa est autorisé à signer deux conventions de financement avec l'Agence Calédonienne de l'Energie relatives à l'AMO mobilité durable et à l'étude d'un schéma de mobilité sur la commune, jointes en annexes, ainsi que leurs avenants éventuels dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique desdites conventions.

ARTICLE 2 /

Les recettes correspondantes d'un montant de deux-millions-cinq-cent-vingt-mille francs (2 520 000 FCFP) et de trois-millions de francs (3 000 000 FCFP) seront inscrites au budget principal de la ville (programme d'investissement n° 18 809 P « Opération écomobilité ») en fonction des modalités de paiements figurant aux articles 4 des conventions.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4/

Le Maire et le trésorier de la province Sud, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 novembre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 28 novembre 2018

DESTINATAIRES

ACE	1
SG	1
AFFICHAGE	1
SERVICE DES FINANCES	2
CONTRAT D'AGGLOMERATION	1
TPS	1
DDDP	1
SAS	1

